



Objectif Images Association
chez Roland NICOLE
15 avenue des tilleuls
91360 EPINAY / ORGE
Affiliée FPF n° 181248

REGLEMENT DU 41° CONCOURS PHOTO OBJECTIF IMAGES ASSOCIATION

L'image et l'Eau

concours en images projetées

Thème « Au fil de l'eau »

Pour toutes informations complémentaires sur ce concours
concours2022.objectif.images@gmail.com

Concours « tout numérique »

Objectif Images Association organise son 41ème Concours photographique, sur le thème

« Au fil de l'eau ».

Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation.

Les concurrents peuvent participer dans les catégories suivantes :

- **Catégorie A : photos « couleurs ».**

- **Catégorie B : photos « monochrome ».**

La remise des prix aura lieu à 91170 VIRY CHATILLON, salle de « LA FERME » le samedi 12 mars 2022

Une sélection des meilleures photos sera exposée dans cette même salle du samedi 12 à 10h00 au dimanche 13 mars 2022 à 18h00

1° CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les auteurs peuvent envoyer au maximum 5 photos numériques par catégorie :
soit sur CD-Rom
soit par mail
- Il n'est pas demandé de cohérence entre les photos.
- Les Membres d'Objectif Images ne peuvent pas participer à ce concours.

2° FORMAT DES ŒUVRES

- Les fichiers seront exclusivement au format jpeg, (1080 pixels minimum en hauteur, pour une projection au Jury de qualité
- Chaque fichier (photo) sera nommé suivant les indications suivantes :
- **Catégorie couleur** : Première photo =A01, 2ème =A02 jusqu'à A05 pour les individuels et plus pour les clubs
- **Catégorie monochrome** : Première photo =B01, 2ème B02 jusqu'à B05 pour les individuels et plus pour les clubs
- **Le bordereau d'inscription** (téléchargeable), catégories A et B .xls ou ods doit être complété, et envoyé avec les photos.
Attention: il y a un onglet (en bas dans Excel ou OpenOffice) par catégorie

3° PRESENTATION DES PHOTOS

- Les participants doivent se conformer strictement au support et au format : Seul le format JPEG sera accepté et jugé.
- Les photographies devront impérativement être envoyées dans leur sens de lecture (format portrait ou paysage).
- Attention, les organisateurs ne procéderont à aucun redressement ou manipulations des fichiers photographiques pour le jury.

4° DROITS DE PARTICIPATION

- Les droits de participation sont de: **10 € pour les individuels**
30 € pour un club présentant jusqu'à 60 photos
50 € pour un club présentant plus de 60 photos

-A régler par RIB ou par chèque à l'ordre de : **Objectif Images Association**

TOUT ENVOI SANS REGLEMENT DES DROITS DE PARTICIPATION NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION, ET LES IMAGES NE SERONT PAS JUGEES.

Les droits de participation sont utilisés pour couvrir les frais de ce concours (récompenses, tirages des photos primées etc...)

5° COMITE D'ORGANISATION

OBJECTIF IMAGES ASSOCIATION

L'association se réserve le droit de constituer le jury des deux catégories « couleur » et « monochrome », parmi des photographes confirmés issus de l'association ou externe à celle-ci.

Une évaluation individuelle de chaque photo par chaque membre du jury sera mise à disposition des participants.

6° PRIX

- Dans chaque catégorie « couleur » et « monochrome », les trois premiers prix seront récompensés.

Il sera également décerné toutes catégories confondues :

- Un PRIX DE LA CREATIVITE
- Le PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'ESSONNE
- Le PRIX DE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON
- Le PRIX DE L'UR18 (Union Régionale Sud Île de France)

Chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix

7° MISE A DISPOSITION DES OEUVRES

- Les participants dont les images auront fait l'objet d'un tirage papier recevront leur photos.

8° CALENDRIER

Date limite & clôture des envois :	2 mars 2022
Réunion du jury & jugement :	5 mars 2022
Notification des primés :	dès le 6 mars 2022*
Remise des prix à Viry-Châtillon :	samedi 12 mars 2022 à 18h00
Exposition d'une sélection d'image :	samedi 12 et dimanche 13 mars 2022 de 10h00 à 18h00

(*Les photographes primés seront informés individuellement par e-mail et recevront une invitation pour la remise des prix.

9° ENVOIS

Les photos doivent être envoyées avec le bordereau, par mail à l'adresse :

concours2022.objectif.images@gmail.com

Les coordonnées du RIB sont avec les bordereaux sur le site

Le chèque à l'ordre d'Objectif Images Association doit être adressé:

à

Objectif Images Association

Chez Roland NICOLE

15, avenue des Tilleuls

91360 EPINAY sur ORGE

En cas d'envoi sur CD-ROM, l'envoyer avec le chèque à l'adresse ci-dessus

Le règlement, le bordereau d'inscription et le RIB sont également disponible sur :

<http://objectif-images-viry.fr/>

-Règlements sur les droits à l'image et des auteurs selon les règlements de la Fédération Photographique de France.
-Les photos des participants à ce concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur, qui doit en posséder les droits.
-Ce concours ne vise pas à acquérir des droits sur les œuvres :
-Les participants restent totalement propriétaires des photos présentées au concours.
-Néanmoins, en participant, vous autorisez **Objectif Images Association** à les utiliser à des fins non commerciales pour publication telles que :
Expositions, site <http://objectif-images-viry.fr/>, affiches et articles de presse.

-Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent gratuitement les organisateurs à utiliser leurs images pour la promotion du concours et de l'exposition.

-Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : **concours2022.objectif.images@gmail.com**